



DOSSIER DE PRESSE

Le CAUE 86 lance son programme d'actions
et son agenda pour le 2d semestre 2018

Le 6 juillet 2018 à 9h45
Chasseneuil-du-Poitou

86

Vienne

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

UN NOUVEAU VENU DANS LA VIENNE

Le Conseil Départemental et les services de l'État, en lien avec les professionnels du cadre de vie ont créé le **CAUE** le 25 juin 2017.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE 86) est une association **d'intérêt public**. Il a pour vocation la promotion de la **qualité architecturale**, urbaine, paysagère et environnementale.

Il assure des missions **gratuites**, accessibles à tous : conseil, sensibilisation, information et formation.

Son budget de 200 000 € est versé par le Département et provient de la Taxe d'Aménagement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil d'Administration

BUREAU

1er Collège : Représentants des collectivités

Président	Bruno BELIN	Président du Département
2ème Vice Présidente	Marie-Jeanne BELLAMY	Conseillère Départementale
Secrétaire	François BOCK	Conseiller Départemental
	Alain FOUCHE	Conseiller Départemental
1er Vice-Président	Alain PICHON	Conseiller Départemental
	Isabelle SOULARD	Conseillère Départementale

2ème Collège : Représentants de l'État

Corinne GUYOT	Chef de l'UDAP
Gilles LEROUX (interim) Hélène BURGAUD-TOCCHET	Directeur DDT
Marie-Isabelle ALLOUCH	Directeur DREAL
Armel de la BOURDONNAYE Frédéric ARTAUD	Recteur

3ème collège : Représentant des professions concernées

Marie-Cécile ALLARD	Paysagiste concepteur
Jean-Pierre BECOT	Architecte DPLG
Gérard LANCEREAU	Architecte DPLG
Patrick VETTIER	Architecte DPLG

4ème collège : Représentants des personnes qualifiées ou associations locales concernées

Mélanie BOUDET

Association "Petites cités de caractère"

Cécile TREFFORT

Directrice adjointe du CЕСSCM

5ème collège : Représentants des membres élus

Jérôme BEAUJANEAU

Président de la F.F.B.

Antoine DAGONAT

Directeur de SOLIHA 86

Karine DESROSES

Présidente de la Chambre des Métiers de la Vienne

Ghislain DELAROCHE

Directeur de l'ADIL

Trésorière

Annie LAGRANGE

Maire de la Commune de Lussac les Châteaux

Maryse LAVRARD

VP de la Communauté du Grand châtellerault

MISSIONS ET CHAMPS D' ACTIONS DES CAUE

L'article 1^{er} de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture établit que *l'architecture est une expression de la culture.*

Puis que *la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public.*

Les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement sont créés pour mettre en place des missions **d'information**, de **sensibilisation**, de **conseil**, et de **formation** dans ses domaines de compétence : **l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'environnement** et de manière générale le **cadre de vie**. Les publics ciblés sont les **particuliers** et tous les acteurs du cadre de vie : élus et agents des **collectivités, entreprises et artisans** concernés, ainsi que les **scolaires**.

Ainsi, les CAUE ont pour mission de :

- Développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.
- Contribuer directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.
- Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur site.
- Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'environnement.

Le CAUE est donc un outil de diagnostic et **d'aide à la décision**. Il répond aux demandes de conseil

des collectivités publiques, des professionnels, des associations et des particuliers. Il assure des missions de formation et de sensibilisation (expositions, publications, colloques, journées d'étude...).

Il fonde son action sur **4 principes fondamentaux** :

- **L'indépendance** par rapport aux enjeux, notamment financiers, de l'aménagement.
- La recherche **d'innovation** dans les méthodes et les démarches.
- La **pluridisciplinarité** dans l'approche et le traitement des problèmes.
- La volonté d'animer un **débat** et un **partenariat** entre tous les **acteurs des territoires**.

La création du CAUE de la Vienne atteste donc de la volonté de ses membres fondateurs de **promouvoir ces valeurs** et la **qualité du cadre de vie**.

En déclinaison de ces champs d'actions et de ses grandes missions, plusieurs axes sont plus particulièrement identifiés, et font l'objet d'actions spécifiques.

■ AXE 1 : UNIVERSITÉ POPULAIRE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE

Le conseil, l'information et la sensibilisation des particuliers et des autres acteurs du cadre de vie – entreprises, artisans, lotisseurs, constructeurs etc...- font partie des missions des CAUE.

De même, l'instruction des actes d'urbanisme fait apparaître les forts besoins de conseils et d'accompagnement des particuliers dans un objectif de qualité architecturale et environnementale.

Pour mettre en œuvre ces missions, le CAUE 86 choisit plusieurs dispositifs qui vont progressivement constituer une « Université populaire de l'architecture et du paysage » en abordant différents thèmes à travers différents supports et formats.

Ainsi, le conseil aux particuliers est proposé sous différents formats collectifs.

■ AXE 2 : INSCRIRE CHAQUE PROJET DANS SON CONTEXTE

De nombreux projets des collectivités peuvent être abordés en analysant la façon dont un village ou une ville se développe ou se transforme.

Ainsi par exemple, la revitalisation des centres-bourgs doit être abordée de façon conjointe à d'éventuelles créations de nouvelles surfaces commerciales en périphérie.

Les différentes interventions sur les zones bâties et les projets de valorisation patrimoniale sont donc abordées à travers une prise en compte et une volonté de compréhension des enjeux et des processus en cours qui permettent de resituer toutes les interventions -même modestes- dans leurs contexte et les processus en jeu.

■ AXE 3 : COMMUNICATION ET OUTILS NUMÉRIQUES

La création d'un CAUE aujourd'hui, 40 ans après la promulgation de la loi sur l'architecture de 1977 et la création des premiers CAUE, permet de disposer d'un formidable gisement d'information et d'outils déjà élaborés.

Par contre, la question de la diffusion de ces informations reste pleinement d'actualité pour toucher un large public.

La mission de sensibilisation des CAUE suppose une capacité à toucher un public sans cesse renouvelé, et de mobiliser pour cela toutes les ressources offertes par tous les outils de communication.

Cela est à mettre en regard des politiques de développement mises en œuvre dans la Vienne, pionnière dans ce domaine.

AXE 4 : L'ARCHITECTURE DE LOISIRS

L'architecture de loisirs a produit des formes particulières et révélatrices des modes de pensée de leur époque.

La Vienne a axé son développement notamment sur le tourisme et continue à générer à ce titre le développement d'une offre d'hébergement et d'architecture de loisirs.

Le CAUE de la Vienne fait le choix de se consacrer plus particulièrement à cette forme d'architecture, et de promouvoir une recherche et des expérimentations dans ce domaine.

L'ÉQUIPE

L'équipe du CAUE est composée de professionnels expérimentés du cadre de vie, dont beaucoup sont mutualisés avec l'Agence des Territoires de la Vienne AT 86, placés sous la direction de Frédéric Lerond.

LE CAUE C'EST QUOI ?

Le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale et assure, dans le cadre d'un service public de proximité accessible à tous, la conduite des 4 missions que lui assigne la loi :

CONSEILLER
FORMER
INFORMER
SENSIBILISER

POUR LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement : diagnostics territoriaux, études préalables, guides de prescriptions et/ou de recommandations architecturales et paysagères, consultation des prestataires (marché publics) concertation...
Le CAUE contribue à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

POUR LES ENFANTS

Le CAUE informe et sensibilise directement ou indirectement les enfants à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'environnement. Il organise par exemple des formations d'animateurs des temps d'accueil périscolaire et des formations d'enseignants de l'éducation nationale.

POUR LES PARTICULIERS

Le CAUE organise régulièrement des ateliers collectifs pour préparer et piloter son projet d'habitat :
questions à se poser, méthode à suivre, choix des bons interlocuteurs pour bien concevoir et construire son habitation.

POUR LES ACTEURS DU CADRE DE VIE

Entreprises ou artisans, bureau d'études ou lotisseurs, constructeurs ou aménageurs, le CAUE anime, informe, coordonne des études, des conférences, des séminaires, des visites pour sensibiliser tous les acteurs de cadre de vie à la qualité architecturale du bâtiment et à sa bonne insertion paysagère.

RESSOURCES

Les CAUE proposent une série de fiches thématiques pour répondre aux questions des particuliers en matière d'architecture, de construction, d'urbanisme et d'environnement. Ces documents n'ont toutefois pas valeur de conseil juridique.

Agenda Septembre > Décembre 2018





ATELIERS COLLECTIFS POUR LES PARTICULIERS
Comment optimiser mon terrain ?

Vous êtes un particulier, vous désirez optimiser l'aménagement de votre terrain ? Le CAUE86 lance, en collaboration avec le CAUE24, «OBJETIF MAISON SUR MESURE», un cycle d'Ateliers collectifs pour les habitants du département de la Vienne. Le 1er atelier porte sur l'implantation de la maison sur son terrain.

Aux locaux du CAUE 86,
lundi 22 octobre 2018 de 17h à 20h
Gratuit, sur réservation en ligne : caue86.fr



FORMATION AGENTS PÉRISCOLAIRES/EXTRASCOLAIRES

Il est important de sensibiliser le jeune public à la qualité architecturale, paysagère et environnementale. Pour toucher le public le plus large possible, le CAUE86 propose une formation à destination des agents périscolaires et extrascolaires afin de les initier à l'utilisation et à l'animation d'un atelier ludique adapté au jeune public «HABITER DEMAIN». Outil élaboré et animation assurée par le CAUE79.

Mardi 16 octobre 2018
de 10h30 à 15h30
Gratuit, sur réservation en ligne : caue86.fr



ATELIER «PENSER SON JARDIN»

Les espaces extérieurs se pensent en même temps que se conçoit une maison. Son implantation et son organisation va conditionner les possibilités de créer un cadre de vie à son image. L'objectif de cet atelier est d'apporter aux particuliers des informations sur la réalisation de leur jardin et leur entretien. Atelier animé par **Erik ENON**, paysagiste concepteur, et **Sophie Grenille**, animatrice au CPIE Seuil du Poitou.

A Dissay, jeudi 27 septembre 2018 de 18h à 20h
Gratuit, sur réservation en ligne : caue86.fr



«LECTURE DE PAYSAGE» MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Que raconte un paysage ? Comment se combine la nature et l'action humaine ? De quoi est faite une «entrée de ville» ? La nature a-t-elle sa place en ville ? Sous quelle forme ?

Visite animée et commentée par **Jean-Philippe MINIER** et **Jérôme LALLEMAND**, Paysagistes-concepteurs au CREN Poitou-Charentes.

A Gencay - Saint-Maurice-La-Clouère
mercredi 10 octobre 2018 à 16h
Gratuit, sur réservation en ligne : caue86.fr



LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES

Les architectes qui travaillent au CAUE ont une pratique différente de leurs confrères qui travaillent en agence. Ils sensibilisent, informent, conseillent, préparent au projet... Venez découvrir leur métier à l'occasion de cette manifestation nationale organisée par l'Ordre National des Architectes. Locaux du CAUE 86.

Aux locaux du CAUE 86,
vendredi 19 octobre 2018
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Gratuit, sur réservation en ligne : caue86.fr



FORMATION D'ENSEIGNANTS

Pour sensibiliser les plus jeunes à l'importance de la qualité du cadre de vie, le CAUE met en place une formation à destination des enseignants du 1er degré. La formation «ARCHITECTURE ET URBANISME: DES BASES POUR TRANSMETTRE AUX ELEVES» est assurée par **Delphine PAGE**, architecte-directrice du CAUE 79. Offre de formation figurant au plan académique de formation 2018-2019.

Informations : contact@caue86.fr

A Buxerolles,
lundi 10 décembre 2018 à 18h
Gratuit, sur réservation en ligne : caue86.fr

CONFÉRENCE /DÉBAT/EXPOSITION «MAISON INDIVIDUELLE»

La maison individuelle continue à représenter l'idéal d'habitat de nombreuses familles. Pourtant, l'analyse de différentes « cités » réalisées depuis les années 50 fait apparaître bien des manières différentes de concevoir ces quartiers d'habitat, et révèle ainsi bien des enjeux. Présentation par les auteurs de l'étude et de l'exposition correspondante.

Une table ronde permettra ensuite d'échanger sur ce sujet avec différents professionnels concernés. Avec : **Chantal Callais** et **Thierry Jeannot**, architectes, enseignants Chercheurs à Bordeaux.

